



SECOURS FINANCIERS EXCEPTIONNELS

Documents obligatoires à fournir selon votre situation

État civil des personnes vivant au foyer

- Carte d'identité ou titre de séjour ou récépissé de demande
- Livret de famille
- Jugement de divorce, le cas échéant
- Justificatifs de scolarité ou de situation des enfants de 16 ans et plus : formation, apprentissage, bourses d'études...
- le cas échéant, attestation d'hébergement

Ressources des personnes vivant au foyer

- 3 derniers bulletins de salaire de tous les membres du foyer et contrat(s) de travail
- Justificatifs d'activité et de revenus pour les travailleurs indépendants
- Attestation de la CAF du mois en cours
- Justificatifs de Sécurité Sociale : indemnités journalières / invalidité / accident du travail
- Avis de situation Pôle Emploi et/ou dernier avis de paiement de tous les membres du foyer
- Dernier avis de paiement des retraites : principale et complémentaires (justificatifs des versements mensuels, trimestriels et annuels)
- Justificatif des pensions alimentaires reçues
- Justificatifs des aides accordées au cours des 12 derniers mois (ex: Fonds Solidarité Logement ou aides versées par le Conseil Départemental Gard ou une association ou tout autre organisme)

Charges des personnes vivant au foyer

- Dernière quittance de loyer et contrat de location
- Justificatif de remboursement du prêt immobilier le cas échéant
- Justificatif d'un an de résidence sur la commune de Nîmes
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- Dernier avis d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, le cas échéant
- Justificatifs des prélèvements
- Ensemble des factures à régler ou réglées récemment (électricité, gaz, eau, assurance, mutuelle, téléphone, crédits, frais de scolarité, cantine....)
- Justificatifs des autres charges et dettes